POUR St. MARTINVILLE (Attakapas), et tous les [illegible] Bayou Teche [illegible] Berwick. Le bateau neuf et [illegible] NAK, convenable aux passagers, capitaine Ratliff, reçoit actuellement son fret, et partira jeudi prochain, 28 du courant, à midi précis. Pour fret ou passage ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord ou à HARBY & TREMOULET, 21 Vieille Levée.
N. B. — Le Saranak est entièrement neuf et tire peu d'eau. Il n'éprouvera aucun retard. 27jan

POUR LES ATTAKAPAS. — Le vapeur BELLOW, avantageusement connu, capitaine Pritchard, reçoit son fret au bout de la rue Conti, et partira aujourd'hui à 2 heures. Il prendra du fret et des passagers pour St Martinville, la Nouvelle Iberie, le Débarcadère Provost, Franklin, Centreville, Pattersonville, Berwick, Bayou Bœuf et tous les points intermédiaires sur la route. Pour plus de détails, s'adresser à bord ou à JOHN HALL, No 1, Front Levee. 27 jan

POUR LES ATTAKAPAS — Le vapeur St MARY, capitaine Muggah, reçoit du fret au bout de la rue Bienville, et partira aujourd'hui à 3 heures. Il prendra du fret et des passagers pour la Nouvelle Iberie, Franklin, Centreville, Pattersonville, la baie Berwick et tous les points sur la route. Pour plus de détails s'adresser à bord ou à JOHN HALL, No 1, Front Levee, ou à P J PAVY & Co. 27 jan

POUR ST-MARTINVILLE, la Nouvelle Iberie, Franklin, Centreville, Pattersonville et tous les ports intermédiaires. Le bateau à vapeur BELLE ISLE, capitaine J Labarthe, partira mercredi le 27 du courant, à 10 heures A. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à FOULAIN & BELLOCQ. 26 jan

Paquebot de la Côte et de Lafourche. — Le bateau à vapeur neuf ELISKA, capt J. G. Landry, fait régulièrement ses voyages [illegible] BRAUD & LANDRY. 11 jan

ARRANGEMENT D'HIVER. PAQUEBOT POUR LA BALIZE ET LA POINTE A LA HACHE. — [illegible] J F BERCIER & Co. 54 Vieille Levée

PAQUEBOT DE LAFOURCHE. — Le vapeur ST. LANDRY, capitaine A. Dugas, part de la Nouvelle-Orléans [illegible] la Côte et Lafourche [illegible] J. H. MORRISON & Co.

Pour la Balise et Pointe à la Hache. — [illegible] AMBROSE & Co. 74 Vieille Levée

PAQUEBOT RÉGULIER pour Vicksburg et Natchez. Le MAGNOLIA [illegible] TOUS LES DIMANCHES [illegible] CHILD, SHUTE, agent, 11, Canal.

Paquebot du Bayou Sara — [illegible] BELLE CREOLE [illegible] CHAMPOMIER.

POUR LA HAVANE — [illegible] CHRISTOPHE COLOMB [illegible] THIBAULT & BLANCHARD.

POUR BOSTON — La [illegible] CLARISSA ANDREWS [illegible] JENKINS & TIGLER.

POUR BOSTON — La barque [illegible] I. H GALE, 93 Commune.

POUR BOSTON — Le navire RIAL [illegible] I. H GALE, 93 Commune.

POUR BOSTON — Le navire KANSAS [illegible] I. H GALE.

POUR BOSTON — Le navire JOHN [illegible] I. H. GALE, 93 Commune.

POUR BOSTON — La Barque SIBERIA [illegible] I. H GALE, 93 Commune.

POUR NEW-YORK — [illegible] J W STANTON & Co.

POUR NEW YORK — Le navire HEBRON [illegible] JAMES E WOODRUFF.

POUR LIVERPOOL — Le navire HENRY GARDINER [illegible] JENKINS & TIGLER, 95, Commune.

POUR LIVERPOOL — Le navire MANHATTAN, [illegible] Weston [illegible] I. H GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL — Le navire [illegible] 300 balles de coton [illegible] I. H GALE, 93, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL — Le navire CLIFTON [illegible] I. H GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL — Le navire EDMOND PERKINS [illegible] JENKINS & TIGLER, 95 Commune.

POUR LIVERPOOL — La barque ABBOTSFORD [illegible] I. H GALE, 93 Commune.

POUR LE HAVRE — Le navire [illegible] JENKINS & TIGLER, 95, Commune.

POUR GLASGOW — La barque FANNY [illegible] JENKINS & TIGLER, 95, Commune.

POUR LE HAVRE — Le navire [illegible] I. H GALE, 93, Commune.

POUR LE HAVRE — Le navire JOSEPH [illegible] JENKINS & TIGLER, 95, Commune, ou à F JORDY, 10, rue Conti.

POUR LONDRES — La barque CHESTER, cap. Landers, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à I. H GALE, 93, Commune.

GRAINES FRAÎCHES, de Jardinage et de fleurs, garanties être de la récolte de 1846. [illegible] Wm. DINN. 8 jan

AVIS — Les soussignés, en vertu d'un ordre de l'honorable cinquième Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 3 octobre 1846 [illegible] Nouvelle Orléans, ce 16 Janvier 1847. JULES BENIT, PIERRE CAILLOU, PIERRE DEVERGES. 18 jan

NÈGRES À VENDRE. Les soussignés établis au No. 36, rue de l'Esplanade, viennent de recevoir un certain nombre de Nègres de valeur de la Virginie et du Maryland, parmi lesquels se trouvent des ouvriers, des travailleurs de champs, et des domestiques de maison. Ils ont pris des arrangements de manière à être de ceux qui reçoivent le plus régulièrement des esclaves de ces deux États ainsi que de l'Alabama. D'après la réputation bien méritée qu'a obtenu cet établissement, nous n'hésitons pas à dire que nos anciens amis et ceux qui s'adresseront à nous auront lieu d'être satisfaits des esclaves qu'on achètera chez nous.
N. B. Ils garantissent tous les esclaves qu'ils vendent. SLATTER & LOCKETT. 12 nov. 36, Esplanade.

[illegible] COMPAGNIE [illegible] Assurance [illegible] La Compagnie [illegible] accompte de 10 pour cent [illegible] dont ils sont débités [illegible] James Walker, président. W. B. PARTEE, Agent, No. 35, rue du Camp. Référence MM. Dick & Hill, 85, rue du Canal. 15 juil — 1 an

COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE. LA COMPAGNIE D'ASSURANCE PERPÉTUELLE est actuellement prête à faire des assurances contre les pertes ou dommages occasionnés par le feu, concurremment avec les assurances sur la navigation de mers et rivières. Bureau No. 35, rue du Camp. 17 août—6m A. BROTHER,—agent

JOHN M'CARTY, MÉCANICIEN, No. 134, Rue du Camp. VIENT de recevoir un nouvel assortiment de Garnitures françaises de lieux d'aisance. Aussi Pompes aspirantes et à Bière, &c. Baignoires, à douches. Il pose et répare les tuyaux en plomb et entreprend toute espèce d'ouvrage dans ce métal. Il entreprend aussi toute espèce d'ouvrage en plomb pour navires. Les ordres seront fidèlement exécutés et les prix modérés. 4 fev—1an

SOULIERS, BOTTES & Brodequins. 117 Caisses actuellement en débarquement du navire Essex, à vendre par G W DUNBAR, 30, Douane. 18j

BOTTES, SOULIERS, BRODEQUINS—293 caisses en débarquement du navire Essex, à vendre par R G HOBBS, 12, Douane. 15 jan

CENT CAISSES Bottes et Souliers, de divers genres et grandeurs, reçues et à vendre par DE FOREST & Co, 20, Douane. 1 dec

CASQUETTES TOILE CIRÉE—5 caisses pour homme; 1 do do soie cirée, reçues par le navire Wabash, à vendre par JOHN BELLOW Jr., 9 Canal. 5 dec

CASQUETTES DE PEAU DE RAT MUSQUÉ, veau marin et loutre, par caisse ou douzaine, un superbe assortiment, à vendre par JOHN BELLOW Jr. 12 dec. 9 Canal

CHAPEAUX—Actuellement en débarquement de la barque Nancy W. Stevens, et d'arrivages, 75 caisses chapeaux Palo Alto, soie, feutre, castor, chapeaux de chasse pour hommes et pour jeunes gens, chapeaux de laine cirés, casquettes en veau [illegible] &c, à vendre par FROST & Co, 10, Magasins. 3 dec

THÉ et Indigo—1000 colis thé poudre à canon, Pouchong, Young Hyson et Hyson; 5 surons indigo de Carracas, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier. 7 dec

VITRES, &c.—1600 caisses Vitres de Windsor, 6 sur 8, et de 30 sur 44, double et simple épaisseur, 3000 barillets blanc de plomb, 40 douzaines pinceaux fins, garnis en cuivre; ainsi qu'un grand stock de couleurs pour peintres en portraits, et tous les Accessoires de leur atelier. R. CLANNON, 46, Canal. 9 dec

CUIR—25 rouleaux, venant d'arriver, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co, 34, Tchoupitoulas. 12 dec

WHISKEY Toscaloosa—30 barils très vieux Toscaloosa, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co, 34, Tchoupitoulas. 12 dec

CARTONNAGE—Récemment reçu de Paris, pour les étrennes du jour de l'an, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co, 34 Tchoupitoulas. 12 dec

HOUBLONS—20 balles, récemment reçues, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co, 34, Tchoupitoulas. 12 dec

CIGARES. Les soussignés viennent de recevoir un grand assortiment de cigares, savoir: Regalias, Ira Luna Patente, Emilia, Estrella, Star, Rosida, Liguria, Mahonesa, Magnolia, Palma, Reforma, Sereno, Amazona, regalias 2da, Aurora, colon C Colon, Palma, Sereno, Delicias, Lucera, Ciraca, Ira Ausa, Imperiales, Millares, Panetelas, Canones, Trabucos, &c. des meilleures marques, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co, 34, Tchoupitoulas. 12 dec

EN débarquement des navires Winneganee et John Dunlap, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné—200 barriques vin rouge bon ordinaire; 100 barils et demi-barriques vin blanc Haut-Sauterne. J. M. LUCAS, 30 rue Bienville. 24 nov

CIGARES DE LA HAVANE.—En débarquement du brick Salvadora—Regalia, Sevillana, Orleans, Llobregat, La Floresta, La Grata, La Amalia; Regalia—La America, Canones—Esculapia, Milar.—Llobregat, La Rosa, Puerto de la Havana. A vendre par LAPEYRE, HARISPE & Co, 16, rue St. Charles.

CHEMISES de Flanelle rouge—60 douz. en magasin et à vendre par JOHN BELLOW, Jr., 9, Canal.

TOILE A VOILE de coton marque de Jno. Colt, pour voiles, tentes et prélarts, en débarquement des navires Vicksburg et John Benson, à vendre par LEOPOLD JEANNET, 22 St Louis.

SULFATE DE QUININE—250 onces sulfate de quinine français [illegible] à vendre par LEOPOLD JEANNET, 22 St Louis. 17 dec

COUTIL d'Amoskeag A B et C. Pearl River et Shattucks, à vendre par DE FOREST & Co, 20, rue de la Douane. 15 dec

FONDS DE LA BANQUE DES CITOYENS, à vendre en sommes à la convenance des acheteurs par LEOPOLD JEANNET, 22, rue St Louis. 16 dec

INDIGO DE GUATEMALA—14 surons indigo de [illegible], à vendre à un très bas prix pour clore une facture, par LEOPOLD JEANNET, 22 rue St Louis.

RIDEAUX.—Un assortiment de rideaux en mousseline brodée, venant d'être reçu et à vendre par FK. PERRET, 4e, Bienville.

KIRSCH de Veyssiat Lecoultre, à vendre par LEOPOLD JEANNET, 22 St Louis.

DÉPÔT DES VÉRITABLES FRICTION MATCHES DE WM. A. CLARK, Rue du Cirque No. 200, Nlle. Orléans. L. A. GUILLEMAIN, Agent.

MR. GONTIER, partant pour faire un voyage en France, a l'honneur d'annoncer aux personnes [illegible] 9 dec—15fev

A débarquement du navire Austerlitz, de Bordeaux: [illegible] Barriques Vin rouge ordinaire. EN MAGASIN, 100 Paniers Huile d'olive, en bouteilles de 24 onces; 50 Caisses Savon français, Prunes sèches en grands pobans. A vendre par B. TALAMON, 102 rue Royale. 4 jan

A vendre par le soussigné.
40 barriques vin rouge vieux Château-Margaux.
40 do do do Marquis d'Alègre.
40 do do do Château Leoville.
30 do do do Château Lafitte.
10 do do Très vieux Château Leoville.
100 barils vin blanc Haut-Sauterne.
100 caisses vin vieux rouge, bouteilles dorées.
100 do do do étiquettes et capsules.
25 do do do Château Giscours.
50 do do Blanc Haut Sauterne de 12 btles.
25 do do do de 24 1/2 btles.
50 barriques vin rouge bon ordinaire St Julien.
50 do do do St Emilion.
50 do do do St-Estèphe.
50 do do do Pauillac.
50 do do do Queyries.
200 caisses de 12 bouteilles, cerises à l'eau de vie.
100 do do do fruits, 6 prunes, 6 abricots.
50 do do do poires à l'eau de vie.
400 do Absinthe de Pauvageol Bruneton & Co.
50 do do de Jeanrenaud, très vieille.
50 do Kirch do très vieux.
25 do do de Bertoud, fils.
25 do do de Bordeaux.
100 do de curaçao bon ordinaire.
20 do do supérieur.
10 do de marasquin supérieur.
10 do Eau d'or de Danzick supérieur.
50 do Eau d'or bon ordinaire.
20 do de liqueurs de Bordeaux assorties.
10 do do do supérieure.
50 douzaines de [illegible].
500 paniers anisette de Bordeaux surfine.
300 do do do supérieure.
100 boîtes de truffes.
100 1/2 boîtes de cèpes à l'huile.
50 rames papier à lettre.
20,000 bouchons à dame jeanne.
200,000 bouchons pointus.
1000,000 bouchons longs.
500,000 bouchons différente qualité.
20,000 bouchons à demi bouteilles.
POUGET, fils. 11jan. Rue Royale, 147, entre Toulouse et St-Louis.

P. LONGIS, 116, rue Royale. En magasin et débarquement. 192 barriques Marseille F Grousset; 150 quarts Madère do; 300 barriques claret, ordinaire, bon et supérieur. 500 caisses do; 125 demi barriques Sauterne et Graves. 250 caisses do. 250 quarts Porto — 2 pipes vieux Porto, London Dock; 42 quarts Ténériffe & Madère.—400 caisses liqueurs assorties—100 caisses marasquin et curaçao—5 barils vieux whiskey Monongahela.—50 barils rectifié—300 paniers anisette.—50 caisses absinthe Suisse—Un assortiment de Champagne 1re qualité. 11jan

A VENDRE PAR LE SOUSSIGNÉ En débarquement des navires Ontario de Marseille, et le John Fehrman, de Bordeaux, 150 Barriques Vin de Bergasse 1re marque; 40 Barriques vin St Julien, Medoc; 50 Barils Vin Blanc haut Sauterne. N. DUDOUYT, 13 Toulouse. 8 jan

Assurances contre les risques de mer, de rivières et du feu. LES soussignés agents du PELICAN MUTUAL INSURANCE COMPANY, de New-York, et des compagnies d'Assurances PROTECTION et ÆTNA, d'Hartford (Connecticut) prennent des assurances contre les risques de MER, de RIVIÈRES et de FEU, aux termes les plus favorables. Toutes les pertes que peuvent éprouver les compagnies [illegible] sur les risques pris à cette agence, seront réglées avec libéralité selon les usages des compagnies d'Assurances de cette ville, et payées avec promptitude en monnaies courantes des banques de la Nouvelle-Orléans. Le bureau est au No. 47, rue du Camp. W. R. FOSDICK, G. C. LAWRASON, Agents. 14 sept—1an.

Cent Nègres à vendre. HOPE H. SLATTER, à l'encoignure des rues Moreau et Esplanade. RÉCEMMENT arrivés, cent jeunes et jolis nègres de la Virginie et du Maryland. Le soussigné, seul agent de Hope H. Slatter en cette ville, disposera de ces nègres à de bas prix, pour du COMPTANT. Dans le nombre, se trouvent de bonnes servantes de maison, des ouvriers, des cuisinières, blanchisseuses et repasseuses, gardiennes d'enfants, nègres de champ, etc. Les personnes qui désirent acheter des esclaves feront bien de venir examiner ceux ci avant de faire leur achats ailleurs. JAS. T. BLAKENEY, Agent. 21 oct—6m Encoig. des rues Moreau et Esplanade.

RIZ de la Caroline du Sud—[illegible] tonneaux, à vendre par B VALLS, 26 Commune. 19 jan

CACAO de Para—16 sacs, à vendre par B VALLS, 26 Commune. 19 jan

LES MOUSQUETAIRES DE LA REINE, Opéra nouveau en trois actes, de St-Georges, musique d'Halevy. Cet ouvrage sera orné de tout son spectacle: *Décors nouveaux* peints par DEVELLE, *costumes neufs*, confectionnés à Paris. Vu l'importance de l'ouvrage, il sera joué seul. Le spectacle commencera à 6 heures ½.

SALLE DE BAL ST-LOUIS. BAL ET SOUPER DES PÈRES DE FAMILLES. LES pères de famille qui désirent rendre leur politesse aux jeunes gens souscripteurs aux bals de société, sont prévenus qu'une liste est ouverte au bureau de la salle de bal, dans le but de donner UN BEAU BAL AVEC SOUPER, le samedi 13 février 1847. S'adresser à H RUFFIER. 15jan—1sem

SALLE ST. LOUIS. BAL TRAVESTI. LA LISTE de SOUSCRIPTION au bal travesti de la saison, qui doit avoir lieu le lundi 15 février 1847, est maintenant ouverte au bureau de la salle, où les personnes qui désireront souscrire pourront s'adresser à M. Ruffier. Des gravures représentant les costumes les plus élégans ont été importées de Paris, expressément pour ce bal, et on peut les examiner en s'adressant à M. Ruffier. jan5

LA MÉNAGERIE Dirigée par Banigan & Kelley, PLACE WASHINGTON, 3e. MUNICIPALITÉ. EST maintenant ouverte, jusqu'à nouvel ordre, de deux à cinq heures, et de six et quart à neuf et quart du soir, les jours ouvriers. Dimanche, les portes seront ouvertes de dix heures à midi; de deux à cinq; et aussi de six et quart à neuf et quart du soir. Prix d'entrée, 50 cents. Enfans au dessous de dix ans et domestiques, à moitié prix. La ménagerie renferme les animaux suivans:
Éléphant femelle,—Buffle de l'Oregon,
Tapir de l'Amérique du Sud,
Ours brun,—Ours de Santa Fé,
Panthère de l'Amérique du Sud,—Tigre brésilien,
Loup,—Renne,—Chameau,
Ours des Montagnes Rocheuses,
Lionne,—Pecarry,—Kard,
Deux Ours américains,—Deux Hyènes,
Un couple d'Ichneumons,—Un Ocelotte,
OISEAUX:
Aigle américain,—Powee,
Faisan argenté,—Faisan doré,
Trois Catacoa,—Perroquet des Indes,
Hiboux des Iles Fegee.
Une grande variété de singes—Un Serpent anaconda, et beaucoup d'autres animaux de moindre importance. Jeux de Cirque, par Dandy Jim, et son poney Lady White, de quatre heures moins un quart à huit heures moins un quart, P M, chaque jour. Orchestre dirigé par M J JACOBA. La police sera faite avec beaucoup de vigilance. 26 jan

ON PEUT VOIR MAINTENANT LE BEAU TABLEAU DE Vénus sortant du bain; La déesse de l'amour et de la beauté par TITIAN. Cette célèbre peinture était autrefois en la possession de Sir Thomas Lawrence, à sa mort elle a passé dans celle du PALL MALL GALLERY à Londres et en 1840 elle a été envoyée dans ce pays. Elle est maintenant devant le public au No. 36 rue St Charles vis-à-vis l'hôtel, pour quelques jours seulement. Prix d'entrée 50 cents. 7jan—1m

GALERIE NATIONALE. No 13, rue St Charles. Grand Tableau original d'Aneilli, LA FIN DU MONDE.—Aussi: Une belle collection des Tableaux des peintres Américains et de bonnes copies des maîtres Italiens. PRIX D'ENTRÉE, 50 CENTS. Prix d'Entrée pour un mois, $1 00. La Galerie est ouverte toute la soirée. Explication du Tableau d'Aneilli, gratis. 25d.

SALLE DE BAL DU RAIL-ROAD PONTCHARTRAIN, ENCOIGNURE MOREAU ET CHAMPS ELYSÉES, 3ME MTÉ. LES propriétaires préviennent respectueusement leurs amis et le public en général, que cette salle est actuellement ouverte pour la saison. Il y aura un GRAND BAL PARÉ ET MASQUÉ tous les DIMANCHES, MARDIS et JEUDIS et pour les QUARTERONNES, tous les LUNDIS, MERCREDIS et SAMEDIS, jusqu'à nouvel ordre. Les personnes qui visiteront ces bals peuvent être assurées que l'ordre le plus rigide sera maintenu, et qu'il y aura une police en force pour cela. Entrée aux bals.—Cavaliers $1, gratis pour les Dames. Un superbe orchestre a été engagé, et il y aura un excellent restaurant et une buvette bien garnie. F. TRIGANT, Directeur. 9 dec.

MUSIQUE DE SOIRÉES ET DE BALS. MUSIQUE MILITAIRE. Mr. L. E. LEHMAN, artiste du Théâtre d'Orléans, remercie le public du patronage qu'il a reçu jusqu'à ce jour pour son ORCHESTRE POUR SOIRÉES et BALS PARTICULIERS. Dans le but de mieux mériter la faveur de ses amis et du public en général, il s'est adjoint M. COBINI, artiste bien connu et justement apprécié. Ils seront toujours prêts à fournir la musique requise soit à grand ou à petit orchestre. A cet effet, ils se sont procuré les valses, Polka, quadrilles, &c. du dernier genre et actuellement en usage dans les salons de Paris. M. LEHMAN a également organisé un CORPS DE MUSIQUE MILITAIRE, et invite les différentes compagnies de la Légion de vouloir bien l'honorer de leur patronage, soit pour sortie de compagnies, sérénades ou banquets; ce dit corps de musique militaire aura régulièrement une répétition chaque semaine, rue St-Louis, entre celle de Chartres et Passage de la Bourse. MM. les habitants de la côte qui désireraient donner des soirées pourront s'arranger avec Mr Lehman, ou Mr. Cobini. Adresse:—rue Ste. Anne, No. 95, entre Royale et Bourbon, ou au bureau de contrôle du Théâtre d'Orléans. 18oct

ÉCOLE POLYTECHNIQUE. No. 155, RUE DU CANAL. DR. MACAULAY, principal de cette Institution, a l'honneur d'informer les pères de famille, qu'il a pris à bail pour plusieurs années la maison qu'il occupe, rue du Canal, et qu'il vient d'y ajouter une grande salle bien aérée pour les classes. Dans l'intention de stimuler l'énergie de ses élèves, de rendre leur démarche plus dégagée, un professeur de Paris, versé dans les évolutions et mouvements stratégiques, a été engagé pour les instruire dans l'art militaire et dans les exercices gymnastiques. Énumérer ici les nombreux avantages physiques qui doivent résulter de la pratique du gymnase et d'une éducation militaire, combinées avec l'attention la plus soutenue aux travaux de l'esprit et aux devoirs des classes, serait douter de l'intelligence d'un public éclairé. Toutes les branches d'une éducation libérale sont enseignées par les meilleurs maîtres; les élèves n'ont rien à payer de plus pour l'instruction militaire, l'usage des globes ou de l'appareil du cabinet de physique, &c. Un uniforme pour les revues et un fusil de munition sont indispensables à ceux qui veulent profiter des leçons. P. S. Les pensionnaires ont l'avantage additionnel de deux heures d'enseignement dans la soirée par deux professeurs, l'un anglais, et l'autre français. 14 nov—3m

AVIS—Le soussigné ayant établi une maison d'agence, se chargera de la gestion de tous biens mobiliers pour compte de propriétaires absents ou non résidents, et acceptera à cet effet les pouvoirs des clients qui s'adresseront à lui. A. MICHOUD, 1dec—1an. Bureau 142, coin Ursulines et Levée.

B. BROWER & Co., No 17, rue du Camp, et 84, rue Commune, FAYENCE & PORCELAINE, EN GROS; ARTICLES D'AMEUBLEMENT DE MAISON.—En détail. ARGENTERIE, PLAQUÉS, FERBLANTERIE et OUVRAGES DE BOIS, &c. Enfin toute espèce d'articles pour orner un ameublement, à l'exception de meubles et d'étoffes. 1 oct

$10 DE RÉCOMPENSE. PARTI de la Grande Terre, Barataria, vers le 15 novembre dernier, le nègre ISAAC.—Il s'est enfui dans un joli bateau, peint au dehors en noir, avec une bande rouge, et l'on suppose, qu'il a du venir en ville. Le dit nègre est noir, taille d'environ 6 pieds. La récompense promise sera payée par les soussignés pour son appréhension. WYLIE & EGANA, 52 rue Bienville. 28dec

HOTEL D'ORLEANS. Rue de Chartres, 151, entre St Louis et Toulouse. ATH. GEORGES a l'honneur de prévenir Messieurs les habitans et le public en général, qu'elle tient toujours ledit Établissement, qui vient d'être entièrement remis à neuf, et que l'on trouvera, comme par le passé, comfort et propreté, aux prix les plus modérés. On pourra se procurer des appartements, pension comprise depuis $1, $1 25, et $1 50 par jour, et au mois depuis $25 jusqu'à $35. Elle prend des pensionnaires pour le déjeuner et le dîner, ou le dîner seulement, et fait servir en ville. 5 nov—3m

LOCATION, ACCORDS, RÉPARATION.

MAISON J. FAIVRE & J. D. ALLOVON, FACTEURS DE PIANOS, RUE CONTI, 44, ENTRE CHARTRES ET ROYALE. MM. J. FAIVRE & J. D. ALLOVON, facteurs de pianos, inventeurs du système en fer perfectionné, préviennent Messieurs les artistes et amateurs que, outre l'alimentation continuelle de leur manufacture, ils reçoivent constamment des pianos des premières maisons d'Europe, ERARD, PLEYEL, et autres, de forme à queue, piccolo droits et obliques. M. THALBERT a bien voulu se charger de ces choix; ils ne pouvaient être en meilleures mains. MM. FAIVRE & ALLOVON ont toujours en construction des pianos de toute genres, d'après leur système en fer perfectionné, et exécutent des commandes. 24 nov

TAPIS A BON MARCHÉ. NOUS offrons en vente un grand assortiment de tapis, toile cirée, &c., à un très-léger bénéfice sur le coût d'importation. Nos marchandises sont toutes achetées dernièrement et du dernier genre. Nous appelons l'attention de toutes les personnes qui ont besoin de telles marchandises, elles trouveront, pour du comptant, de très bons achats à faire.
Tapis Axminster ou de Turquie.
do Velours de Wilson et à tapisserie.
do de Bruxelles, nouveau genre.
do Impériaux triples, do
do Ingrains superfins.
do fins et communs.
do coton et fil.
Toile cirée pour parquets de 3 à 20 pieds. Nattes 4/4, 5/4 & 6/4. Baises à dessins et unis, rideaux, stores, toile à drap, couvertures, dessus de table, marchandises sèches de fantaisie, de l'importation française. DAMERON, THOMPSON & Co, No. 26, rue de Chartres et 27, Douane. 19jan

[illegible] à vendre par [illegible] 9 et 10 rue Jefferson.

FARINE—600 barils des Illinois, en débarquement et à vendre par JAMES E. WOODRUFF.

[illegible] L'Extrait de Salsepareille de Hall et Comstock, contre tous les maux provenant de l'impureté du sang, du trop grand usage du mercure, etc.—Le Liniment et Elixir de Hewes contre les rhumatismes, la contraction des nerfs et des muscles, les tumeurs, &c.—Le Baume de Cerises sauvages de Wistar et le Sirop d'Œillets du Dr. Bartholomew contre la pulmonie, les affections aux foies, les rhumes, les points de côté, le crachement de sang. Tous ceux qui s'en servent éprouvent les bienfaits de ces remèdes qui, sur cent cas produisent quatre-vingt-dix guérisons.—Que l'on s'adresse au No 59, rue Poydras et l'on aura la conviction de l'efficacité de ces remèdes.—Liqueur de Lucine et de Junon, contre l'impuissance, la stérilité, les fleurs blanches et les pertes excessives.—Les Pilules de Vaughan contre les maladies des femmes, remède souverain du Dr. Stephens contre la migraine.—Le soulagement des femmes enceintes—La Teinture Indienne pour les cheveux, garantie pouvoir donner aux cheveux une couleur brillante châtaine ou noire.—Le Remède du Dr. Spohn pour les maux de tête nerveux ou bilieux.—Le Baume de Colombie, d'Oldridge, non-seulement propre à faire repousser les cheveux, mais aussi à leur donner du brillant et à guérir la teigne, &c.—La Potion de Green contre les fièvres ou frissons, produisant son effet sans le secours d'aucune autre médecine.—Un poliss nouvellement composé avec lequel on donne un noir luisant aux poêles et aux tuyaux, ainsi qu'aux voitures; cette couleur se conserve inaltérable pendant toute une année. L'Huile acoustique du Dr. McNair, guérissant radicalement la surdité et tous les maux d'oreilles. Cette huile a rendu l'ouïe à des personnes qui étaient attaquées de surdité depuis dix, quinze et vingt ans.—L'Huile de Noix pour la barbe, supérieure à tout ce dont on fait usage pour se raser.—L'Eau de Cologne de Saunder, et Extrait d'Eau de Floride—Savon à barbe, de toute qualité, et parfumerie en grand assortiment, à des prix à la convenance de tout le monde. Tous ces articles sont vendus avec la garantie de plaire à ceux qui en achèteront. On les trouve au magasin dit "THE ORIGINAL AND GENUINE MAGICAL PAIN EXTRACTOR DE COMSTOCK, No. 59, rue Poydras.
Le VÉRITABLE REMÈDE MAGIQUE guérit les cas de brûlures, les érésypèles, le tic douloureux, les plaies chroniques, les ulcères et toutes les maladies de la peau. Souvenez-vous que le véritable Remède Magique se trouve en vente au No 59, rue Poydras. (On en délivrera gratis aux ecclésiastiques.)
GRANDE DÉCOUVERTE.—Remède contre la gonorrhée du Dr. Connel.—Cette mixture ne contient aucune substance malfaisante; loin de là, elle est plus convenable à la constitution qu'aucun autre remède, dont on fait ordinairement usage pour les maladies vénériennes. En vente seulement au No 59, rue Poydras, ou l'on remboursera l'argent si l'on n'en est pas satisfait. 15 dec—6m

Vermifuge Canadien de J. Winer & Co. Dépôt chez BERTRAND & PINOS, Encoignure Royale et Bienville. La Louisiane est de tous les pays, celui ou l'affection vermineuse revêt les formes les plus variées et les plus graves; et sans vouloir rattacher toutes les maladies de l'enfance à cette cause unique, on peut dire que bien des convulsions, des fièvres intermittentes deviennent mortelles lorsque le médecin s'obstine à les rejeter... il faut donc à tout prix expulser ces vers qui se produisent sans cesse dans le tube digestif, et pour arriver à ce but employer le vermifuge de Winer. C'est le seul qui réunisse les trois qualités suivantes d'être anthelmintique purgatif et tonique. 19 nov.

Véritable Baume de Colombie. Une belle chevelure est la parure d'une femme. C'est une vérité qu'il est inutile de répéter, car toutes les femmes en sont convaincues. Pour la conserver, il faut employer le Baume de Colombie, dont les avantages sont de lui donner un brillant magnifique, de la faire boucler, de l'empêcher de grisonner et de tomber. Ce baume est le seul qui ait une vertu réelle. Il ne se vend qu'au No. 59 rue Poydras, magasin ou l'on trouve le véritable Remède Magique. 4 jan.

Institution de Mme Desrayaux, Fondée en 1832 par Madame Loiris, Et dirigée depuis 1840 par MADAME DESRAYAUX, RUE DES REMPARTS, ENCOIGNURE BIENVILLE. L'ARRIVÉE d'une maîtresse de Paris (par le Francis Depau) complète le personnel de l'établissement. Ce personnel se compose ainsi qu'il suit: *Direction et langue anglaise*, Mme Desrayaux. *Histoire, Littérature, Éléments de sciences*, M. A. Desrayaux. *Littérature Anglaise*, Docteur Macaulay. *Enseignement, français, Arithmétique, Géographie*, Mlles Huet et Joffre; Mlle HUET, ayant subi son triple examen à l'hôtel de ville de Paris, et munie de diplômes attestant sa capacité pour être elle-même maîtresse d'institution de premier ordre; Mlle Joffre, ancienne élève de St. Denis, et toutes deux formées à l'enseignement par une pratique de plusieurs années dans les meilleures institutions de Paris. *Instruction religieuse*, M l'abbé Lesnes. *Piano, Solfège et chant*, Mme Desrayaux et Mmes Derbigny et Hue-Desforges, toutes deux connues à Paris par leur carrière musicale, et employées uniquement dans l'institution. *Leçons d'accompagnement*, M. A. Elie, premier violon du Théâtre Français. *Leçons de danse*, Mad. Adeline Brooks. Plusieurs autres dames sont en outre attachées à l'établissement pour les élémens des deux langues, pour la surveillance et les soins particuliers d'hygiène. Une direction vigilante et éclairée, le dévouement du personnel à ses devoirs, et de la zèle, exactitude et régularité, telles sont les titres que l'institution de Mme Desrayaux a déjà offerts, et offre plus que jamais à la confiance des familles. 12 jan

INSTITUTION DE JEUNES DEMOISELLES, DIRIGÉE PAR MME GRANET, AUTREFOIS RUE BOURBON, *Actuellement rue de la Douane, No. 86, entre Royale et Bourbon.* **PENSIONNAT ET EXTERNAT.** LE nouveau local ou elle est installée, depuis un an, se prêtant parfaitement à toutes les améliorations possibles, elle n'a rien négligé pour le [illegible]. Les objets d'enseignement sont: la Lecture, l'Écriture, la Grammaire, l'Arithmétique, la Géographie, la Mythologie, l'Histoire, le style épistolaire mis continuellement en pratique, la littérature, et les éléments des sciences [illegible]. Une classe de Latin fondée depuis quelques mois se développe déjà par d'heureux progrès. Mme Granet s'est adjoint pour les cours de français et d'anglais des professeurs qui ont fait leurs preuves. Citer, Feilbard, Nores et Lorel. Un ecclésiastique approuvé par l'Évêque, est particulièrement chargé de la direction spirituelle des élèves et de leur préparation à la première communion. La musique est l'objet d'une attention toute spéciale. Le piano et la harpe sont enseignés par Mme Granet. Les cours de Solfège et de chant sont toujours confiés aux soins de Mr. Brocard, si avantageusement connu par les progrès de ses élèves, et les examens mensuels auront lieu comme par le passé. Les leçons de danse sont données par Mme Brooks. 6 oct.

ALFRED MUNROE & Co. *Magasin à prix fixe.* No 34, rue des Magasins. REÇOIVENT constamment par les paquebots de New-York, les articles suivants, qu'ils vendent aux prix marqués.

Habits.

Habits noir, anglais ou français,	$12 à $25
Levites, do do do	$12 à $25
Habits et levites, drap superfin,	$12 à $25
Paletots, superfin, noir et couleur,	$10 à $23
Pilotes, noir ou bleu,	$10 à $14
Capotes et couvertures,	$3 50c à $12
Paletots sacs, tweed, casimir,	$5 à $10
Manteaux, noir ou bleu,	$16 à $23

Pantalons.

Drap angl., franç., améric., de couleur	$4 à $7
Casimir noir,	$5 à 10
do do surfin, à côtes,	$5 à 11
do élastique,	$6 à 10
do de couleur,	$5 à 7
Satinet, surfin noir, do bleu,	$2 à 4

Gilets.

Satin noir, collet droit, do croisé, demi-croisé, do à châles,	$3 à $6
Casimir de couleur, mêmes façons,	2 à 6
Velours noir, mêmes façons,	3 à 6
Soie de fantaisie, mêmes façons,	5 à 9
Satin et soie, à raies, mêmes façons,	3 à 5
Drap et casimir noir, mêmes façons,	$3 à $4 50c
Satin, pour bal, collet droit, riches,	$5 à $12
Pique anglais, mêmes façons,	3 à 4

Aussi, un grand assortiment, à bas prix, au comptant, de
Chemises, Écharpes, Cravates, &c.
Chemises, tout fil, devant piqué.
do percale anglaise, do
do en Yorkmill, do
do Ginga et calicot français.
do Flanelle rouge, avec ou sans col.
do en mérinos, croisé.
do flanelle surfine, do
do laine d'agneau, do
Caleçons en mérinos, flanelle, molleton, tricot de laine, do de coton, etc.
Caleçons et chemisettes en soie.
Écharpes en satin à la Richelieu, do avec nœuds.
Cravates de satin, de fantaisie, do en soie d'Italie.
Mouchoirs de toile et foulards, do à bordures, en batiste.
Gants, de chevreau, de daim, de cachemire, de mérinos, de tricot de laine, &c.
Chaussettes de laine, coton, mérinos, &c.
Parapluies, malles, sacs de nuit, &c.
Le tout à prix fixe. ALFRED MUNROE & Co, No 34, Magasins. 11jan—30f

LE soussigné a transporté son magasin du No. 21, rue du Canal, au No. 5, rue des Magasins. Il reçoit un grand assortiment de Marchandises, qu'il offre à vendre à des prix très réduits; les acheteurs sont priés de venir examiner:—Coton Lowell 7/8 et 4/4, dito croisé 7/8, do do bleu, linseys et kerseys, coton écru 3/4 à 12/4, molleton blanc, dito écru, coton blanc 3/4 à 12/4, flanelle blanche rouge, jaune et verte, dito croisée, dito gaze, dito de Saxe, coton rayé pour chemises de nègres, coutil à matelas, coton et fil 3/4 et 4/4, bonteint à carreaux, denims de York, Hamilton, Methuen et Rochester, percale noire, do en couleur, mousseline suisse unie à carreaux et brodée, percale, jaconat, batiste fil, mousselines à rideaux, brochée et brodée, platilles, bretagnes, toile de Paris, dito d'Irlande, dito à draps 5/4 à 12/4, velours coton et soie, nappes et serviettes, toile damassée, nappes en couleurs, damassées, mouchoirs toile, dito batiste dentelle fil et coton. Mouchoirs soie foulards, mousseline de laine noire, do en couleur, cachemire d'Écosse, un grand assortiment d'indiennes françaises, anglaises et américaines, serge soie, poult de soie, gros de Naples, satin noir, dito blanc, bas de soie noire et blanche, chaussons do, rubans taffetas et satin, soie à coudre, chaussons écrus, mêlés et blancs, bas coton blancs, écrus, mêlés bleus et noirs, dito blancs, très grands, dito pour enfants, de cachemire, laine, mérinos blancs et noirs, chaussons laine, parasols soie, parapluies soie, 26 à 32 pouces, do coton, bretelles en soie, gomme élastique et coton, châles en soie, coton et mérinos, jupons en piqué, alpaca noir, lasting, cachemire, et en bobines d'Alexandre, Farquharson et Hughes, couvertures vertes, bleus et rouge, do américaines 3 points, dito françaises, Kentucky jeans, satinet bleu et noir, drap de pilote. Aussi, un grand assortiment de draps français et anglais, casimirs fantaisie. L. MARCUS. 11 sept

AVIS. MR. DEREPA, SERRURIER—FORGERON, faisant la mécanique, a l'honneur de prévenir ses amis et le public, qu'étant de retour de France, il reprendra ses travaux à la même demeure, rue Conti, No. 91. Il posera les sonnettes comme par le passé, mais avec de nouveaux procédés qu'il a rapporté, ainsi que de nouvelles mécaniques simplifiées pour les tentes et qui méritent l'attention des négociants. Il continuera également toutes les branches de sa partie telles que la fabrication des balcons, rampes d'escalier, coffre forts, serrures, entourage de tombe et tout ce qui concerne ce genre d'affaires. 28 nov—6m

SUCRE HAVANE. — 192 caisses, brun, jaune et blanc, en débarquement de la goëlette Sabine, à vendre par W. H. [illegible], 44, rue Poydras. 6jan

HUILE DE BALEINE.—86 barils raffinée pour l'Hiver et l'Automne, à vendre par ROBERTS & HALL, 74, Magasin.

RAISINS VERT DE MALAGA—100 barils en magasin et à vendre par LOREILHE & Co. Encoignure Royale et Douane. 30 jan

TRUFFES DU PÉRIGORD, [illegible] reçues par le navire Austerlitz et à vendre par LOREILHE & Co. Encoignure Royale et Douane. 14jan

RUE BOURBON, No. [illegible] LE Dr. L. DUPERRON a l'honneur de prévenir les habitans de la Nlle. Orléans, qu'ayant cédé son cabinet à M. le Dr. E. Communy, il espère que les personnes qui l'ont honoré de leur confiance voudront bien la continuer à son successeur, qui la mérite par ses talens et ses capacités.

LE Dr. E. COMMUNY, SUCCESSEUR DE Mr. DUPERRON, PRÉVIENT le public qu'il tient son cabinet ouvert depuis 8 heures du matin, jusqu'à 4 heures du soir, rue Bourbon 282, entre Dumaine et Saint-Philippe. 22 dec

CHIRURGIEN DENTISTE—RUE DU CANAL, No. 69— Ancien local de la Banque de Carrollton. Le docteur J. T. BEAUREGARD a l'honneur de prévenir les habitans de la Nouvelle-Orléans, qu'il a fixé sa résidence dans cette ville, pour s'y livrer tout entier à l'exercice de sa profession. Le docteur BEAUREGARD donne des consultations, et traite les maladies de la bouche. Son cabinet est ouvert depuis huit heures du matin jusqu'à six heures du soir. 28 nov—1an

MESSIEURS P. BLANCHARD et ACHILLE LION Chirurgiens dentistes des Facultés de Paris et de la Nouvelle-Orléans, ont l'honneur de prévenir leurs clients qu'à partir du premier juin, ils ont réuni leurs cabinets au No. 44, rue Royale, entre Bienville et Douane, (résidence du docteur A. Lion.) L'engagement qu'ils ont contracté avec plusieurs institutions et le couvent de cette ville, auquel ils sont attachés, les mettant dans l'obligation de s'absenter plusieurs jours par mois; ils ont cru devoir se réunir tant dans leur intérêt que dans l'intérêt de leur nombreuse clientèle, afin que l'un d'eux soit toujours à sa maison prêt à recevoir les personnes qui voudront bien les honorer de leur confiance. La supériorité et les soins minutieux qu'ils ont toujours apportés dans l'exercice de leur profession, leur fait espérer la continuation de la confiance du public.

BUREAU ET RÉSIDENCE, RUE BARONNE, *vis-à-vis le Gouvernement.* LE DR. PEARSON invite ses amis et toutes les personnes que cela peut intéresser, de venir examiner les améliorations qu'il a apportées dans la fabrique des dents artificielles, particulièrement dans celle du râtelier complet. Il a obtenu pour cela le premier prix à l'exposition qui a eu lieu dans l'État. Les personnes qui désirent se faire mettre des dents artificielles, peuvent les avoir posées à mon établissement, dans le plus bref délai possible, et à des conditions plus libérales que dans aucun autre du Sud. J'ai eu pour principal objet de faciliter à toutes les classes, le bénéfice des opérations dentales. La grande augmentation de ma clientèle, m'a obligé à employer plusieurs bons opérateurs, parmi lesquels se trouve un dentiste Français, d'un grand talent. Les créoles le trouveront toujours disposé; ses opérations, nonobstant cela seront constamment vérifiées et approuvées par moi. Les dentistes trouveront toujours chez moi des râteliers de toutes dimensions, en fournissant un modèle exact, ainsi que tous les articles dont ils peuvent avoir besoin. 3 dec—1an

PIANOS. LE soussigné vient de recevoir UN GRAND ASSORTIMENT DE PIANOS de choix, des meilleures fabriques de Paris, tels que piano à queue, carrés et Piccolos, grand format de sept octaves, et doit en recevoir plusieurs autres incessamment, par le N. Veil, avantageusement connu en cette ville, les a fait fabriquer avec le plus grand soin pour ce pays, chez MM. Pleyel & Co, H. Herz & Co, etc. Ces pianos, consolidés par des pièces de fer, supportent avec facilité tout ce qui pourrait advenir par l'humidité du climat, et seront vendus avec pleine garantie à des prix très modérés. Étant en relation d'affaires avec la maison Pleyel, il recevra commandement des pianos de leur fabrique, afin de pouvoir offrir un choix aux Dames et au public. Les habitans qui voudront bien acheter chez lui auront leur pianos emballés avec soin et transportés à bord des bateaux. On trouvera, comme par le passé, des pianos à louer, et on échange et achète les pianos d'occasion. A. PERIER, Rue Royale, No. 292, entre St-Philippe et Ursulines. Il y aura constamment dans les magasins de M. A. Perier, un dépôt des pianos de la fabrique Pleyel. 5 nov—6m

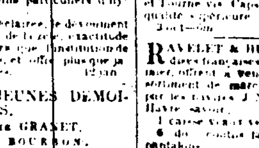

FUSILS DE CHASSE. REÇU par les navires ED. BOUTEAUD et Victor, un assortiment de FUSILS doubles et simples de l'un des meilleurs fabricants anglais. Ces fusils sont finis d'après les modèles les plus convenables pour ce marché. Aussi—Pistolets à six coups, Sac à plomb, Poires à poudre, Fourreaux IMPERMÉABLES, Cheminées, et Tourne vis, Capsules anglaises et françaises de qualité supérieure. A vendre par A SOUBIE, 26, rue Toulouse. 1 oct—6m

RAVELET & HUET., importeurs de marchandises françaises, 35 rue de Chartres, au premier, offrent à vendre en gros seulement un assortiment de marchandises de printemps reçues par les navires J. N. Cooper, Isette et Probus, du Havre, savoir:
1 caisse velours verre à la marque de Nys.
4 do [illegible] fantaisie, couleur et blancs, pour pantalons.
2 caisses mérinos [illegible] chaine pour habits.
2 do bas, toiles coton tricottées, façon gomme.
1 do [illegible] d'Écosse écrus et couleur pour hommes et femmes.
2 caisses cravates fantaisie, batiste d'Écosse et batiste soie nouveauté.
2 caisses éventails de toutes qualités, bel assortiment.
1 caisse crêpes noirs et couleur, crêpe lisse couleur et blanc.
1 caisse rubans gros de Naples, No 12, nouveauté pour modes.
1 caisse écharpes, dentelle blanche, point d'Alençon et Bruxelles [illegible] pour hommes; voilettes, dentelle noire, et grand assortiment de dentelle noires [illegible] pour robes de printemps.
1 caisse mouchoirs de batiste unis, do à carreaux, do à bordures [illegible].
5 caisses rubans velours de toutes nuances et nouveautés.
1 caisse jaconas noir 5/4 pour robe.
3 do eau de Cologne supérieure en demi litres et autres formats.
1 caisse essences et parfumerie assorties.
4 do [illegible] en tulle blanc et couleur pour garnitures de bonnets ou chapeaux [illegible].
Ils offrent aussi, pour clore prochainement la liquidation, la balance des marchandises qu'ils ont en magasin, à des prix réduits et à des conditions très avantageuses aux acheteurs. 19t

TRÉSOR DE LA POITRINE. Sirop et Pâte pectorale de mou de veau, de Degenetais, Pharmacien chimiste à Paris. DE toutes les préparations destinées à guérir les affections de poitrine, aucune n'a obtenu un succès aussi brillant que la Pâte Pectorale de mou de veau. Cette pâte adoucit très promptement toutes les irritations de poitrine, facilite l'expectoration, calme instantanément les quintes de toux, arrête et guérit la coqueluche. Les rhumes, les catharres les plus rebelles cèdent comme par enchantement à son usage; en un mot c'est le remède le plus efficace contre toutes les affections aigues ou chroniques de la poitrine et des voies aériennes. Il ne faut pas confondre la pâte de Degenetais avec celle de lichen d'Islande. On trouve la pâte et le sirop de mou de veau chez tous les pharmaciens de la Nouvelle-Orléans: Dépôt général pour la vente en gros chez J. Tardos, No 7, rue Conti, dont la signature est apposée à chaque boîte. 10v

MADAME CHILDS, encouragée par ses premiers succès dans l'enseignement, se propose d'enseigner l'ANGLAIS, et s'adresse plus particulièrement aux personnes de l'ancienne population et aux étrangers qui ne possèdent pas une langue devenue indispensable dans les affaires et dans la société. Nos hommes de lettres, et en général les personnes adonnées à l'instruction, s'accordent à reconnaître le talent avec lequel Mme Childs a professé soit dans les écoles publiques, soit dans les institutions particulières de cette ville, et procureront toutes les recommandations désirables. Mme CHILDS donnera indifféremment ses leçons chez elle, ou au domicile de ses élèves. S'adresser rue Royale, No. 105, entre Conti et St Louis. RECOMMANDATIONS: Wm. Freret, Pierre Soulé, D. Mercier, Armand Pitot, Le. Eyma, P. Buisson. 10 nov—3m

VINS—100 barriques vin rouge ordinaire St Estèphe Médoc et Macau Médoc; 25 barriques bon vin rouge de famille; 60 Barils vin blanc ordinaire; 20 do do vieux; 12 barriques vin rouge St Georges vieux; 150 caisses vin rouge ordinaire; 40 do do Médoc vieux; 100 do vin blanc Haut Sauterne; Eau de vie J J Dupuy, 4e preuve, à vendre par B TALAMON, 102, rue Royale. 21j

FROMAGE de Gruyère—Fromage tête de mort, actuellement en débarquement et à vendre par B TALAMON, 102, rue Royale. 21 jan

HUILE d'olive en grandes bouteilles et en demi bouteilles, à vendre par B TALAMON, 102, rue Royale. 21j

SAVON français, à vendre par B TALAMON, 102, rue Royale. 21j

PRUNES sèches, en caisses de 12 pobans, à vendre par B TALAMON, 102, rue Royale. 21j

EAU de fleurs d'oranger en flacons d'un modèle nouveau, à vendre par B TALAMON, 102, rue Royale. 21j

CAFÉ—1,100 sacs Havane, en débarquement et en magasin, à vendre par L. CANTIN, 42, rue Gravier. 21j

SUCRE Havane—277 caisses blanc, jaune et brun, à vendre par L CANTIN, 42, rue Gravier. 21j

CAFÉ—300 sacs café Havane, en débarquement des bricks Leonora et Jefferson, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 34, Vieille Levée. 21jan

VIN—En débarquement du navire Oceana, de Bordeaux; 200 caisses vin avec étiquettes et capsules; 16 barriques vin convenable pour famille, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 34 Vieille Levée. 21jan

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Austerlitz, venant de Bordeaux, et du navire Ontario, venant de Marseille: 150 barriques vin rouge de Bordeaux, 100 barriq. et demi-barriq vin blanc Ht. Sauterne, 180 barriq. vin rouge, marque Bergasse. G. M. LUCAS, 30 Bienville. 6jan—15f

A Vendre par le soussigné, en débarquement du navire Oceana, venant de Bordeaux: 250 barriques vin rouge de Bordeaux. 100 barils et demi barriques vin blanc. 500 caisses vin rouge. 10 quarts de pipe Cognac, Castillon, de preuve. 10 quarts de pipe Cognac, J J Dupuy, de preuve. G M LUCAS, 30, Bienville. 20jan

SARDINES à l'huile de la nouvelle pêche. — 3000 boîtes et demi-boîtes sardines à l'huile de la marque bien connue B. Guilloux, à vendre par AUGUSTE MOLIER, rue St. Louis, No. 98. 14jan

TABAC en feuilles—9 balles tabac en feuilles de la Havane, pour tripes, à vendre à bon marché pour clore une facture par HEPBURN & TURPIN, 11, Royale et 23 St Louis. 10 déc

TABAC en feuille de la Havane—165 balles, à vendre par B VALLS, 26 Commune. 19 jan

Bottes, Souliers, Brodequins. En débarquement du navire AUBURN, et en magasin, 1800 caisses bottes, souliers et brodequins; do, pour femmes et enfants, un grand assortiment, à vendre par FROST & CO, 10 Magasins.

A LOUER A BAS PRIX— Un bureau bien [illegible] au premier étage de la maison No. 95, rue de la Commune [illegible] JENKINS & TIGLER, 95, Commune.

[illegible] propriétés ci-après décrites, savoir: Huit lots de terre situés au faubourg Franklin, près cette ville, désignés sous les numéros TREIZE, QUATORZE, QUINZE, SEIZE, DIX SEPT, DIX-HUIT, DIX-NEUF et VINGT de l'îlet numéro QUATRE-VINGT DIX NEUF, compris entre les rues Prosper, d'Espagne, St. Avid et la Promenade Washington. Les lots, numéros TREIZE, QUATORZE, QUINZE, SEIZE, DIX SEPT, DIX HUIT et DIX-NEUF mesurent chaque, au pied français, 30 pieds de face à la rue d'Espagne, sur 126 pieds 6 pouces de profondeur, et le lot No. VINGT, étant un lot d'encoignure, mesure 30 pieds de face à la rue d'Espagne sur 120 pieds 6 pouces de profondeur à la rue St. Avid. Conditions: — Cette criée étant la seconde et dernière, la propriété ci-dessus décrite sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qui en sera offert, à 12 mois de crédit, l'acquéreur fournissant son obligation portant intérêt à raison de cinq pour cent l'an, de sa date jusqu'à parfait paiement, avec sécurité bonne et solvable à la satisfaction du juge et du curateur de la succession et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. L'acte de vente sera passé par A. Mazureau, notaire public, aux frais de l'acquéreur. JOHN L. LEWIS, Shérif de la paroisse d'Orléans. 13 jan—3f en 15j

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No. 21213, (ci devant Cr. de D.) Joshua J. Hanna, subrogé &c, vs. Edward Yorke dans l'affaire des commissaires de la Banque de l'Exchange vs. ledit Yorke. En vertu d'un alias pluries writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai samedi le 30 Janvier 1847, à midi, dans la rotonde de la bourse de Cité, rue St. Louis entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur, du banc ci-après décrit et saisi dans la présente affaire, savoir: Le banc No 103 à l'Église du Christ, rue du Canal Nouvelle Orléans. Conditions: comptant. JOHN L. LEWIS, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 29 Nov 30j

Messieurs DOLBEAR, continueront leur cours d'écriture ouvert pendant toute l'année, au No 15, rue du Camp. Les parents qui désirent faire prendre des leçons à leurs enfans, pourront les envoyer à 5 heures P. M. de cette manière ils ne perdront pas de temps dans d'autres écoles. Les messieurs qui sont employés dans le commerce pourront aussi prendre des leçons, pendant le jour ou la soirée. Depuis 6 jusqu'à 50 ans, on peut dans un bref délai, acquérir une écriture bonne et rapide, de plus on a la faculté de recevoir des leçons jusqu'à ce que l'on soit soi-même satisfait. Bien que l'écriture soit une des branches les plus importantes dans le commerce, cette partie de l'éducation est tellement négligée dans les collèges, qu'un grand nombre de commis, avocats, &c. consomment à écrire, le double de temps qu'il leur serait nécessaire, s'ils possédaient une écriture rapide. Il y en a des milliers dans la ville, qui seraient charmés de l'améliorer s'ils savaient combien cela leur est facile. 27janv

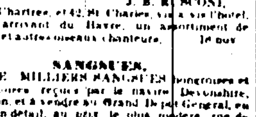

SANGSUES! SANGSUES! LE soussigné vient de recevoir par les navires Genesee et Atlantic, 15,000 SANGSUES HONGROISES et SUÉDOISES, qu'il vend à ses prix habituels. Aussi, des sangsues françaises, espagnoles et africaines se trouvent toujours à son dépôt général de J. B. RUSCONI, No. 187, Chartres, et 42, St Charles, vis-à-vis l'hôtel. Aussi, arrivant du Havre, un assortiment de SERINS et autres oiseaux chanteurs. 1e nov

SANGSUES. DOUZE MILLIERS SANGSUES hongroises et suédoises, reçues par le navire Devonshire, Thompson, et à vendre au Grand Dépôt Général, en gros et en détail, au prix le plus modéré, rue de l'Esplanade, encoignure [illegible], No. 96. *Le même Entrepôt a reçu par le brick P. Soulé* SIX MILLIERS SANGSUES ESPAGNOLES, qu'il vendra depuis cinq jusqu'à quinze sous pièce. Les prix ne varieront point pendant la durée des maladies. J. B. SOUBIRAN. 12 juin

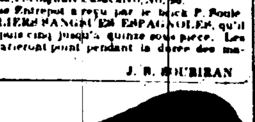

REÇU par le navire St Mary, DIX MILLE SANGSUES HONGROISES, [illegible] et par la voie de la Havane, [illegible] SANGSUES ESPAGNOLES, à vendre [illegible] jusqu'à vingt cinq sous. [illegible] garanties. AU DÉPÔT RUE DU QUARTIER. Entre Condé et Levée, près de l'Hôtel des Monnaies No. 6. 2 av

SANGSUES A VENDRE à un prix modéré [illegible] DOMINIQUE DE CASTELNAU [illegible] Encoignure Royale et St Louis.

Portraits au Daguerréotype Galerie et Magasin d'appareils, Encoignure de la rue du Camp et du Canal. LES Citoyens et les Étrangers sont invités à venir visiter la galerie de Portraits [illegible] B. WHITE & Co. Nouvelle Orléans. 6 oc—1an

MARCHANDISES SÈCHES AU COMPTANT. NORTH & BROTHERS, *Rue des Magasins, encoignure Commune, Nlle-Orléans.* Marchands de LAINAGES AMÉRICAINS, COUVERTURES, FLANELLES, Cotons écrus et blancs, et d'INDIENNES américaines de toutes descriptions—Importeurs directs de SOIERIES françaises, de Bas allemands et anglais, de TOILES [illegible] et généralement de toute espèce de marchandises importées et d'un débit courant.
COTON Lowell pour nègres 4/4 et 7/8, do croisé 4/4, 7/8 et 3/4, do, par paquets 3/4 et 7/8, idem des moulins du Canal 3/4, idem Kentucky, linseys et kerseys de l'Alabama pour nègres, jeans et linseys du Kentucky, linseys à carreaux, Waterloo plaids, plaids du pénitentiaire de Maryland, dito Fencedale, Lowell blanc dito, idem en couleur, et de la Florida, jeans de Glasgow, Washington plaids et jeans, coton écru d'Appleton 4/4 et 7/8, idem de Hope Mills, Granite, Massachusetts, Oneida, Passaic, Gladding, Great Fall, tous de 4/4, Tremond 7/8, Springfield 7/8, Dwight 7/8, et autres marques, coton à chemises, blanche, de Bay State 4/4, idem de Pittsfield, de Hamilton 7/8, coton à drap blanche, de Hamilton 6/4 et 12/4, idem écrue de Watham 6/4, idem Lawrence, Appleton, Hamilton, et sans marques, toutes dimensions; flanelle carton de Hamilton, blanche et écrue, flanelle différentes couleurs de Salisbury, idem gaze, idem Welch, [illegible] de perdrix, idem Hitchcock, Écossaise et Russe, idem coton; toile damassée 6/4, 7/4, 8/4 et 10/4, toile d'Irlande, linon, bretagne, créas, platille, cravates jaconat à carreaux, soie noire, idem [illegible] idem croisée; soie noire à coudre, idem couleur; mouchoirs de poche à bordures blanches, mouchoirs Verona idem à portraits, idem bleus et Romal clairs, idem coton bleu, véritables Bandannas, idem Barcelone, foulards en coton, mouchoirs madras, batiste et autres; châles coton Prusienne, Rob Roy, Wattle, &c.; nappes et serviettes à raies rouges, nappes en fil écrues, idem en coton; parapluies coton, gingham et soie; bonnets de laine pour femmes, et une variété d'autres; idem pour enfans; gants cachemires et autres; chemises de peau et caleçons, chemises à devant de toile et autres, galons en fil et en coton lacets, soie en couleur, batiste noire et autres, satin jeans blanc, jeans blancs, idem bleu et écru, velour noir, bombazet noir, rouge, vert et bleu, bombazine noire, lasting noir, étoffes à carreaux de la Caroline, chambray, gambroon, cotonade log cabin, nouveau style, denim d'York, de Hamilton et de Chester; jeans mélangés, chaussettes anglaises, allemandes, françaises; idem grises pour domestiques; bas en coton diverses couleurs pour femmes; idem cachemire; idem pour enfans; épingles et aiguilles; boutons diverses sortes, pour habits, chemises, &c., agrafes, coton à marquer, bretelles en gomme élastique, idem en coton; barège vert; coton blanchi de York Mill; burlaps, osnaburg, fil, nankin bleu, gingas à matelas, gingham d'Earlston, idem noir et blanc; couvertures vertes, bleues et rouges pour capots; couvertures américaines de 3 points, idem françaises, idem Duffil, roses, idem anglaises, 10, 11, 12 et 13/4 pour lits; idem pour lit d'enfans; drap pilote bleu, drap peau de lion; étoffes à gilets, pique impérial; fil à coudre de Marshal, noir et gris, idem différentes couleurs, idem de Taylor et Alexander, idem en couleurs assorties; mousseline laine unie et à dessins, idem rayée et à carreaux, mull et book mousseline, idem de batiste et jaconat, bandes et entre-deux; dentelles, bobinet noire et blanche; valenciennes, [illegible] et fil, mousseline suisse à rideaux, jaconat rubanté et à carreaux; voile dentelles noire; satinet bleu et noir, demi mélangé et noir; jeans du Kentucky; casimir imprimé, drap bleu, noir et vert, idem gris et vert bouteille pour voitures, idem gris et vert bouteille damassé, duffil à meubles, batiste; brin brun à carreaux et blanc de 25 yardes, gingas 3/4 et 7/8 à tabliers; étoffes à carreaux pour meubles; batiste noire, velours soie, et un grand assortiment de CALICOTS, comprenant une variété de 1500 à 2000 différens goûts.
Aussi—EN DÉBARQUEMENT: Un grand assortiment de MARCHANDISES SÈCHES FRANÇAISES, choisies expressément par l'un des associés à Paris, consistant principalement en: Indiennes françaises d'un genre entièrement nouveau, indiennes à meubles, bleues, fauves et rouges, idem damassées, mouchoirs madras nouveaux dessins, idem Paillacat, Napolitaine à petits dessins, parasols pour dames, idem soie 28, 30 et 32 pouces, mousseline de laine nouveau goût, cachemire d'Écosse, article nouveau et riche, mitaines en laine et en soie, mouchoirs de cou pour dames, cachemire et mousseline de laine pour dames, cravates de fantaisie 7/8 et 3/4 pour hommes, écharpes noires et à dessins, et idem nouveauté, pour hommes, châles cachemire imprimé 5/4, 6/4, 8/4 et 8/4 écossais, soierie de Pekin unie, noire, ondée et rayée, gants de chevreau pour dames et hommes, idem en castor, mouchoirs de soie, foulards &c.—un grand assortiment de bas noirs et blancs, cachemires noirs, crêpes noirs, barège noir et vert, poult de soie noir, uni, ondé et à raies, demi-bas bleus en coton, bas en coton pour femmes et enfans, bas blancs, bretelles en gomme élastique, nouvel article—un très grand assortiment de broderies &c. &c., telles que mouchoirs, bandes à poignet, bonnets d'enfans, bandes en mousseline brodée, dentelle noire et blanche, entredeux et bandes, le tout d'un nouveau goût, gingham à carreaux, bonnets en soie pour enfans, casimir noir, nouveau goût à pantalons, toile satin-fil, diverses genres, toile à drap française, mérinos couleurs assorties [illegible] 1er oct

[illegible] savoir: LIZA, FELICITE, LAURETTE et NISA. Conditions: comptant. JOHN L. LEWIS, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 29—3fen30j

Succession de feu Michel Nicaud, décédé. **DEUXIÈME COUR DE DISTRICT** de la Nouvelle-Orléans—En vertu d'un ordre de vente daté du 26 janvier 1847, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, je procéderai le mardi, 9 de février 1847, à midi, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis entre celles de Chartres et Royale, pour compte de ladite succession, à l'adjudication d'une certaine réclamation contre Bernard Dupuy, garantie par l'intérêt et les droits du dit Dupuy à la liquidation de l'ancienne maison Bordères & Co. Conditions: comptant. JOHN L. LEWIS, Shérif de la paroisse d'Orléans. 28 jan—3en10j

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 24,930—(ci-devant Cour de District du Premier District Judiciaire) Lucius C. Duncan vs William Mackay—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et du consentement des parties intéressées, je procéderai, le samedi, treize février 1847, à midi, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, entre celles Gravier et Natchez, à l'adjudication de la propriété ci après décrite, saisie dans ladite affaire, savoir: Deux certains lots de terre, situés au faubourg Ste-Marie, au-dessus de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, de l'Union, Baronne et Gravier, et désignés sous les numéros six et sept, suivant plan dressé par Louis Bringier, arpenteur général, en date du 24 décembre 1845, et déposé en l'étude de H. B. Cenas, notaire public en cette ville. Ledit lot No six, mesure 25 pieds de face à la rue Carondelet, et 25 pieds de largeur dans le fond, sur une allée commune à ce lot et aux autres lots avoisinants, sur une profondeur de 89 pieds 3 pouces et 7 lignes sur la ligne limitrophe au lot No cinq, et de 90 pieds 9 pouces et 1 ligne sur la ligne du côté opposé et limitrophe au lot No sept, et ledit lot No sept, étant un lot d'encoignure, mesure 25 pieds de face à ladite rue Carondelet, et 25 pieds de largeur sur ladite allée, sur 90 pieds 9 pouces et 3 lignes de profondeur et face à ladite rue de l'Union, et 90 pieds 9 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne du côté opposé et limitrophe au lot No six, le tout mesure américaine. Ensemble avec toutes les améliorations qui existent sur lesdits lots de terre, les droits, priviléges, servitudes, dépendances et appartenances y attachés. Conditions, un tiers du prix d'adjudication payable comptant, la balance en trois obligations d'égal montant à un, deux et trois ans, à compter du jour de la vente, c'est à dire un tiers de la dite balance de deux tiers à un an, un autre tiers de la dite balance de deux tiers à deux ans, et le reste à trois ans, chacune de ces dites obligations devront porter un intérêt à raison de huit pour cent l'an, à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et garanties par hypothèque sur la propriété vendue. JOHN L. LEWIS, Shérif de la paroisse d'Orléans. 28 jan—3

Succession de feu Thomas H. Gorman, décédé. **DEUXIÈME COUR DE DISTRICT** de la Nouvelle-Orléans.—En vertu d'un ordre de vente daté du 26 janvier 1847, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, je procéderai, le mardi 2 mars 1847, à midi, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre celles de Chartres et Royale, et pour le compte de ladite succession, à l'adjudication de la propriété ci-après décrite, savoir: Un lot de terre situé au faubourg St-Marie, dans la municipalité No 2, de cette ville, désigné sous le numéro quatorze de l'îlet numéro vingt-trois, suivant plan dressé par Joseph Pilie, et devant voyer de la municipalité No 2, le 1er mai 1840, et déposé pour recours en l'étude de David L. McCay, notaire public en cette ville. Ledit lot de terre mesure 25 pieds de face à la rue [illegible], entre les rues de la Commune et Palmyre, sur une profondeur entre lignes parallèles de 125 pieds, mesure anglaise, ce lot de terre est le même acquis par ledit feu Thomas H. Gorman de Jno. Hagan, agissant en son nom et en celui de George Lafayette par acte du rapport de A. Chiapella, notaire public, en date du 23 septembre 1831. L'acte de vente devant D L McCay, notaire public aux frais de l'acquéreur. Conditions—comptant. JOHN L. LEWIS, Shérif de la paroisse d'Orléans. 27 jan—3f en 2m

Mr et Mme Géry vs Kleny—No 891. **EN** vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable M. Cruzat, 4me justice de paix de la paroisse d'Orléans, il sera offert en vente, à mon magasin de dépôt, No 94, rue St Pierre, entre les rues Royale et Bourbon, mardi, neuf février 1847, à dix heures du matin: Un lot de meubles, saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions—comptant. GUSTAVE MEYNIER, Constable de la justice de paix. 20 jan

Michael Simmons, tuteur ad hoc de Margaret Clayton vs John Henry—No 613. **EN** vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable A Canonge, cinquième juge de paix pour la paroisse d'Orléans, j'exposerai en vente publique, le mardi deux février, à midi, à l'encoignure des rues Victoire et Champs Élysées: Un lot de meubles, un lot d'ustensiles de cuisine, et plusieurs autres articles, saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions: comptant. FRANCIS MOUNEY, Constable. 22 jan—2en10j

B Loring vs Charles E Hall—No 716. **EN** vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable D. Byrne, premier justice de paix de la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, j'exposerai en vente samedi, le trente janvier 1847, à midi, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, entre celles Gravier et Natchez: Tous les droits, titres et intérêts de Charles E Hall dans et à l'imprimerie dite le Tropic de la Nouvelle-Orléans, saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions: comptant. JOHN J HOPPE, Constable. 19 jan

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de Suzanne Rouvant. **DEUXIÈME COUR DE DISTRICT** de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de ladite succession, et à toutes autres personnes que cela pourra concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la cour. P. M. BERTIN, Dep. Greffier.

Succession de Mme B B Planche. **DEUXIÈME** Cour de district de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de ladite succession et à toutes autres personnes que cela pourra concerner, d'avoir à déduire, dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la cour. W K WANTON, Dep. greffier. 1jan

ÉTAT DE LA LOUISIANE.—Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—L'État de la Louisiane, à tous ceux que ces présentes concernent, salut. Attendu que Augustin Reuss, ayant acheté à une vente faite par le shérif de la Cour du Premier District Judiciaire, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au greffe de cette Cour ou ladite vente fut enregistrée le treizième jour d'avril de l'année 1844, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'État de la Louisiane, intitulé: "Acte pour confirmer les ventes des shérifs et des ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834. Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'État de la Louisiane et de la Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée. Ladite propriété fut vendue par le Shérif susdit, le dixième jour d'avril de l'année 1844, en vertu d'un décret de la susdite première Cour, rendu le vingt-neuf janvier de l'année 1844, dans l'affaire d'Augustin Reuss, vs. Mariano Ribas, No. 22916, du docket de cette Cour, à laquelle vente, ledit Augustin Reuss s'en est rendu acquéreur pour le prix de cinq mille deux cents piastres, c'est-à-dire, pour la propriété ci-après premièrement décrite la somme de deux cents piastres et pour la propriété ci-après secondement décrite la somme de quatre mille piastres, formant la somme totale de cinq mille deux cents piastres, payable comptant. Description de la propriété d'après le transfer judiciaire, savoir: 1o. Un lot de terre, situé dans le faubourg Marigny, à l'encoignure des rues Français et Bons Enfants, et mesurant trente pieds de face sur la première rue, sur quatre-vingt dix pieds de face et de profondeur sur la dernière rue, mesure française, faisant partie du lot, No. quatre vingt-douze, dans l'îlet, No dix huit, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent. D'après le plan dudit faubourg Marigny, déposé en l'étude de Louis T. Caire, notaire public en cette ville. 2o. Un lot de terre, situé sur la rue de l'Esplanade, entre Rempart et Bourgogne, mesurant trente pieds de face sur cent pieds de profondeur, mesure française. Témoin, l'honorable A. M. Buchanan, juge de la Cour susdite, ce vingt-huitième jour de décembre de l'année de notre Seigneur, 1846. O. LEBLANC, député greffier. 29d 3f

ÉTAT DE LA LOUISIANE—Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Mardi 5me jour de janvier 1847—Présent l'honorable A. M. Buchanan, juge—Edward Gothiel vs ses créanciers—No 23,[illegible]—Sur motion de Frédéric Buisson, avocat de feu Aimé Guillet, syndic des créanciers de l'insolvable, ayant notifié à la Cour que le dit A. Guillet était mort: Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers dudit insolvable ait lieu le [illegible] jour de février prochain, à 10 heures du matin, par devant Théodore Guyol, notaire public, afin de délibérer et d'élire un syndic en remplacement de A. Guillet, décédé. (Extrait des minutes) [illegible], Greffier. 7janv3pa

Habillemens à Vendre au Prix Coûtant. LE Stock et Habillements du magasin à l'encoignure des rues Conti et Vieille Levée, est offert en vente en gros ou en détail, au prix coûtant et au dessous. Le propriétaire étant sur le point de quitter la ville, offre un bel avantage aux acheteurs. L'installation du magasin sera vendu à bas prix à celui qui désirerait louer le magasin. 7 jan

Marchandises Françaises. REÇU par les navires J. A. Cooper, Nicolas Cezard, Isette et autres du Havre, les marchandises suivantes, que nous offrons à vendre à des conditions libérales: 5 Balles cotonnade forte, 9 balles Jaconats imprimés, 3 malles Ombrelles riches, 3 malles mouchoirs paillaca; 6 Balles Coutil couleur nouveauté, 4 do Gingham à carreaux rayés, 1 do Drap d'été noir, extra fin uni, 1 do de façonné; 1 Caisse Mouchoirs batiste brodés et garnis; 1 Do Gingas fil bleu à carreaux, 1 do Barèges imprimés, 1 do Gants et Mitaines filet véritable; 1 Caisse Gants en peau chevreau pour homme et femme, 2 do Crème de Perse, 2 do Pommade; 1 Caisse Rubans satin en Taffetas, 2 do Eau-de-Cologne, 1/2 et 1/4 de litre. DUFOUR, DURAND & Co., 25, Chartres. 12 jan

LES soussignés offrent à vendre, en débarquement des navires Christophe Colomb et Talbot, venant du Havre: Cols mousseline brodés [grande nouveauté], Mouchoirs batiste fil brodés, à rivière et garnis de dentelle; Mouchoirs batiste fil, imprimés couleur et blancs unis; Parapluies et ombrelles, bas de soie noirs; Bas de coton blancs et gris pour femmes; Bas de coton gris et écrus, pour enfans, de 8 à 18 pouces; Chaussettes flanelle pour hommes et cadets; Soierie noirs pour robes et serge pour tailleurs; Bouton de nacre assortis de grandeur et qualités; Bretelles coton blanc, en gomme et en soie riches; Dentelles blanches et noires, voilettes do do; Peignes corne, buffle, imitation buffle, écaille et imitation écaille; Eau de Cologne, flacons litre, demi-litre et quart de litre; Poudre à toilette, essences, huile, sachets de pommades; Crème de Perse et savon de toutes qualités; [illegible] par F. V. RASPAIL [illegible] F & J LACOSTE, [illegible] rue Royale.

L. T. [illegible], Chirurgien-Dentiste, rue Conti, No. 30 [illegible] cabinet ouvert de 8 du matin jusqu'à six heures du soir. 17 mars

SUCRE—30 caisses sucre de la Havane, blanc et jaune, à vendre par B VALLS, 26 Commune. 26 jan

[illegible] **DEUXIÈME COUR DE DISTRICT** de la Nlle-Orléans [illegible] savoir: 1o Un lot de terre situé dans l'îlet borné par les rues Royale, Condé, St. Philippe et des Ursulines, mesurant, au pied français, 32 pieds plus ou moins de face à la rue Royale sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, borné à droite par la propriété aujourd'hui ou ci-devant appartenant à Marguerite Montégut, et à gauche par la propriété, dont suit la description, appartenant à ladite succession. Ensemble avec les bâtisses construites sur ledit lot de terre, consistant en une maison en brique à trois étages et cuisines en briques. 2o Un autre lot de terre contigu à celui précédemment décrit, du côté de la rue St. Philippe, ayant 29 pieds plus ou moins de face à la rue Royale, sur 101 pieds de profondeur, plus ou moins. Ensemble avec les bâtisses qui y sont construites consistant en une maison en briques à deux étages et cuisine en briques à un étage. Ensemble aussi cent actions de $100 chaque du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, ainsi qu'il appert de l'acte au rapport de Théodore Seghers, ci devant notaire public en cette ville, en date du 16 août 1834. Le montant emprunté sur ces actions se trouve payé. 3o Un autre lot de terre, situé en cette ville, dans l'îlet compris entre les rues St Pierre, Bourbon, Orléans et Dauphine, formant l'angle des rues St Pierre et Bourbon, et mesurant 60 pieds de face à la rue St Pierre, et 60 pieds de profondeur et face à la rue Bourbon; ensemble avec les bâtisses en briques à étages qui existent dessus. Conditions: Un quart comptant et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et garantis par hypothèque spéciale sur la propriété vendue, et en cas de non paiement à échéance les dits billets porteront intérêt, à raison de huit pour cent l'an, jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés par Adolphe Mazureau, notaire public, aux frais des acquéreurs. JOHN L LEWIS, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 18j—tous les j

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No. 11—Vente à l'effet d'opérer un partage du produit des biens du tuteur entre les enfans mineurs et majeurs—Guy Dreux vs Didier Dreux.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai jeudi, le 28 janvier 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, et à l'effet d'opérer un partage, à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur, de la propriété foncière et des esclaves ci-après décrits saisis dans la dite affaire, savoir: 1o. UN LOT DE TERRE désigné par le numéro Trente-deux, de l'îlet borné par les rues Toulouse, Bourbon, St-Louis et Royale, et mesurant au pied français trente pieds de face à la rue Toulouse, entre les rues Royale et Bourbon sur une profondeur, de cent dix-sept pieds, ensemble avec la maison en briques et à étage, cuisines etc qui existent dessus. La dite propriété est bornée du côté de la rue Royale, par la propriété appartenant à l'Association Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane, du côté de la rue Bourbon par la propriété aujourd'hui ou ci-devant appartenant à Vve Tram Dorel et dans la profondeur par la propriété ci devant appartenant à O. de Armas, et aujourd'hui à Prosper Trouard. Aussi—Cent-quinze actions du fonds capital de la Banque de l'Union de la Louisiane, garanties par hypothèque sur la propriété ci-dessus décrite. 2o. Un lot de terre situé dans l'îlet borné par les rues de la Levée, Conti, Chartres et Bienville, mesurant vingt-un pieds trois pouces six lignes et demie de face à la rue de la Levée, sur cent quatre vingt un pied de profondeur, mesure anglaise, ensemble le magasin en briques et à 4 étages faisant face à la rue, et un arrière magasin également à 4 étages dans la cour, sur ledit lot. Cette propriété est bornée du côté de la rue Bienville, par la propriété aujourd'hui ou ci-devant appartenant à J. J. P. Mercier et du côté de la rue Conti par celle de Celeste de Pontalba. 3o Un demi terrain situé dans l'îlet borné par les rues d'Orléans, des Remparts, Bourgogne et St Anne, mesurant vingt pieds de face à la rue d'Orléans sur soixante-quinze pieds de profondeur [illegible]. Ensemble avec la maison en briques et à étage avec mansarde, cuisine, etc. sur ledit demi terrain. Cette propriété est bornée du côté de la rue Bourgogne, par la propriété appartenant à Joseph Melo, [illegible], du côté de la rue des Remparts, par la propriété de Charles Victor Poulton et sur la ligne du fond, par la propriété aujourd'hui ou ci-devant appartenant à Mme Volant. 4o. AUGUSTINE, négresse, âgée d'environ cinquante ans; 5o. BILLY, griffonne, âgée d'environ trente-deux ans; 6o. LUCY ANNE, mulâtresse, âgée d'environ treize ans, 7o. JAMES, mulâtre, âgé d'environ vingt-deux ans. CONDITIONS.—Un quart comptant, et la balance payable à six, douze, dix huit et vingt-quatre mois de crédit en billets endossés à satisfaction, garantis par hypothèque, et portant intérêt au taux de huit pour cent l'an de leurs échéances jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés par Théodore Guyol, notaire public, aux frais des acquéreurs. JOHN L. LEWIS, Shérif de la paroisse d'Orléans. 25 dec—22j de a

VENTE *Par le Shérif de la paroisse d'Orléans, à l'effet d'opérer un partage.* **CINQUIÈME COUR DE DISTRICT** de la Nouvelle-Orléans.—No. 24,719—(ci-devant Cour du premier District Judiciaire) les héritiers de Nancy Brown, vs. les héritiers de James Brown. En vertu d'un ordre de vente, daté du 22 décembre 1846, et à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le mercredi 27 janvier 1847, à midi, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur de la propriété foncière ci-après décrite, savoir: Un certain lot de terre, situé dans le carré de cette ville, à l'encoignure des rues Bourgogne et de la Douane, ayant quatre vingt neuf pieds de face à la première rue, sur soixante neuf pieds trois pouces et deux lignes de profondeur et face à la seconde, entre lignes parallèles et quatre vingt un pieds de largeur dans le fond, [illegible] mesure américaine, borné des deux côtés par les propriétés, aujourd'hui ou ci-devant, appartenant à René de la Rue, [illegible] exhibé le jour de la vente, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui existent sur ledit lot de terre. Conditions: un quart payable comptant et la balance à six, douze et dix huit mois de crédit en billets négociables et garantis par hypothèque spéciale sur la propriété vendue, et en cas de non paiement à échéances, les dits billets porteront intérêt à huit pour cent l'an à partir de leurs échéances jusqu'à parfait paiement. JOHN L. LEWIS, Shérif de la paroisse d'Orléans. déc. 24—tlj.

Succession de feu Wm. G. Nickerson, décédé. **DEUXIÈME COUR DE DISTRICT** de la Nlle-Orléans—No 295.—En vertu de deux ordres de vente datés 21 et 25 janvier 1847, et à moi adressés par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, je procéderai, le samedi 30 janvier 1847, à midi, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, et pour compte de ladite succession, à l'adjudication, savoir: 1o—Du tiers indivis appartenant au défunt dans le remorqueur MISSISSIPPI, maintenant au chantier vis-à-vis cette ville. 2o—D'un certain billet souscrit par Thomas Nickerson, dû et aujourd'hui déposé en la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, parmi les papiers de la succession. 3o—Une certaine réclamation contre Julius Beebe de cette ville, dont le montant n'est pas connu. 4o—Et une malle contenant le linge de corps du défunt. Conditions—comptant. JOHN L. LEWIS, Shérif de la paroisse d'Orléans. 23jan—tlj

ÉTAT DE LA LOUISIANE — Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Succession de feu James Purdon, No 497.—Attendu que Conrad W. Tigler a présenté une pétition à la quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de feu James Purdon. Avis est en conséquence donné par le présent, à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours de la première publication de cet avis, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. Ce 26 janvier 1847. T GILMORE, Greffier. 27 jan

M. DE GOER & RIFFLARD, 21 rue des Magasins. *MARCHANDISES FRANÇAISES.* REÇU par les navires Brunswick, Francis de Pau, James N. Cooper, Auazon et Talahassee du Havre.
7 caisses Indienne à rideaux rouge, Chamois unis satine,
4 do Rideaux brodés riches et damassés.
4 do Mousseline suisse, unie et carreaux.
2 do Passementerie, pour rideaux.
5 do Mouchoirs madras, dessins nouveaux.
3 do Mouchoir batiste, brodés, ourlés, unis et couleur,
2 do Drap noir, extra fin,
2 do Percalines imprimées,
1 do Indiennes do
2 do Mousseline laine noire, 5 qr
4 do Guingham garanti bouteint.
3 do Jaconats, nouveauté, gros, Odier, Roman Co.
2 do Organdi do do do do
4 do Jaconats haute nouveauté Dolfus, Mieg Co.
3 do Organdi do do do do
6 do Barèges, grande nouveauté, très riches pour robes.
6 do Ombrelles et Parapluies, toute grandeur.
6 do Chapeaux soie et feutre.
MARCHANDISES ANGLAISES. Reçu par les navires, Ondiaka, Excelsior, Diadem, de Liverpool et Collingwood de Glasgow.
2 caisses Foula de l'Inde.
3 do Fil patente de Marshall.
10 do Fil en Bobine.
10 do Toile d'Irlande pièces et demi pièces.
30 balles [illegible], Osnaburg, Burlaps et Tailors paddings.
6 caisses Toile à drap, 12 qr.
20 do Toile de Russie blanche et écrue.
15 do Coton plie en forme de toile.
10 do Indiennes imprimées, fond clair et ombré.
10 do Jaconats et mousseline, imprimées, et blanc
10 do Mousseline à carreaux.
15 do Brin blanc et écru unis et carreaux.
2 do Petticoats et robes princesse royale.
Toutes ces marchandises sont de première qualité, et seront vendues à bas prix pour du comptant ou du bon papier. 6 jan

LES soussignés venant de recevoir par le navire Auburn, de New-York, un assortiment de cuisines en fonte, de Bebee, tant pour bois que pour charbon, invitent le public à venir les examiner. Ces cuisines ont l'immense avantage, outre celui d'une prompte cuisson, avec très peu de matière, celui de chauffer autant d'eau que l'on peut en nécessiter pour la cuisine, bains, etc, ayant une bouilloire en cuivre contenant 30 ou 40 gallons qui est placée de manière à recevoir l'eau des WATERWORKS et la chauffer à mesure que l'on en retire. Les personnes tenant maison, sont invitées à venir en examiner une, toute montée en leur magasin, et se convaincre de la supériorité de ces cuisines sur tout ce qui a été introduit de ce genre dans ce pays, tant en fait d'économie que de commodité. S MASPEREAU & Co, Rue Condé, No 22. 18 jan—1m

Aux planteurs et capitaines de navires et bateaux à vapeur. FORGES PORTATIVES. LES soussignés, agents de la manufacture, venant de recevoir quelques unes de ces forges, invitent les planteurs et les capitaines de navires et bateaux à vapeur à venir les examiner. Ces forges sont recommandables par leur solidité et leur commodité en ce qu'elles sont totalement en fer et contiennent dans leur corps le soufflet servant à alimenter le feu, et ne prennent pas plus de trois pieds de diamètre, d'espace, chez S MASPEREAU & Co, Rue Condé, No 22. 18 jan—1m

MAGASINAGE. MARCHANDISES, PRODUITS, COTON, &c. EMMAGASINÉES aux taux le plus bas du Magasin Uni, à l'épreuve du feu, rue de la Levée, 2e municipalité, entre la presse à coton d'Orléans et la nouvelle presse. A. BOULANGER. N. B. Cordage et rabattage au plus juste prix. 14 d—3m

CHARRUES PEACOCK. LE soussigné a en mains, à vendre en consignation un assortiment de ces célèbres charrues, qu'il vendra à des prix réduits pour clore. JOHN HALL, No. 1, Front Levée. 20 déc

AUX MAÇONS, &c. CHAUX de Thomaston; Ciment Romain et hydraulique; Plâtre de Paris, Four à plâtre; [illegible]; Briques à feu anglaises, de Pittsburg et Pensacole; Chaux pour cours en boucauts et Barils; A vendre en quantités à la convenance des acheteurs, par JOHN HAYMAN & Co. 11, [illegible], 3me Municipalité. 13nov

VENTES DE CE JOUR.

Fonds de Magasin de Nouveautés. PAR N. VIGNIE, No 84 rue de Chartres. IL sera vendu, aujourd'hui jeudi 28 janvier, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan: le fonds d'un magasin de nouveautés, &c., consistant principalement en chapeaux et capotes de soie, de paille d'Italie, soieries assorties, rubans, do. batiste, barèges, jaconat, bonnets à rubans, mousseline de laine, coutil fil, cotonades françaises, &c. 28 jan

PAR ABAT & DOMINGON. IL sera vendu, jeudi, le 28 janvier 1847, à midi, à la Bourse de Cité, rue St Louis, La négresse LUCY, âgée d'environ 25 ans, avec son enfant, Louis, âgé d'environ 2 ans. Lucy est un peu cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, domestique de maison. Ces esclaves sont pleinement garantis. Acte de vente pardevant M. F Percy. 28jan

PAR ABAT & DOMINGON. IL sera vendu, JEUDI le 28 Janvier 1847, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, SANS RÉSERVE, Trois lots de terre avantageusement situés au faubourg Tremé, rue St. Pierre, entre les rues Villeré, Robertson et Orléans, désignés par les Nos 1, 2 et 3, d'après un plan qui est exposé à la Bourse, ayant chacun 29 pieds 5 pouces de face à la rue St. Pierre, sur 52 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le No 1 ensemble avec une bâtisse en charpente, à étage, de quatre appartements, 2 en bas et 2 en haut, enduits, avec escaliers en dedans de la bâtisse—la dite bâtisse couverte en ardoises; puits, latrines, cuves, &c. Le No 2 semblable et attenant au No 1. Le No 3 ensemble avec une bâtisse de trois appartements, 2 à feu, couverts en ardoises [illegible]. Les Nos 1 et 2 loués chacun à raison de $18 par mois — Le No 3 à $10 par mois — Le tout loué depuis environ 8 mois. Conditions: — Un quart comptant, balance 6, 12 et 18 mois de crédit en billets etc., hypothèque, etc. 23 jan—5

VENTES A L'ENCAN.

Vente sans réserve pour effectuer un partage entre Héritiers. **PAR N. VIGNIE**—Encanteur. SERA vendu samedi prochain, 29 janvier, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St Louis: Un lot de terre situé dans l'îlet borné par les rues Hôpital, des Ursulines, Bourgogne et Dauphine, et désigné par le lot No 3, mesurant au pied américain, 29 pieds 3 pouces face à la rue de l'Hôpital, sur 74 pieds [illegible] pouces de profondeur, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, consistant en: Une maison de trois chambres, 1 cabinet et une cave, une cuisine haute de cinq pièces, le tout en briques, solidement construit et en bon état. Conditions:—Un quart comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, et portant hypothèque spéciale sur la propriété. Les billets qui ne seraient pas payés à échéance porteront intérêt à raison de 8 pour cent par an jusqu'à parfait paiement [illegible]. 28jan—2

CHANDELLES ET SUCRE EN PAIN. PAR J. B. BLACHE & CO. Encanteurs. VENDREDI, 29 courant à 10 heures du matin, il sera vendu à leur magasin d'encan, No. 39, rue de la Vieille Levée: 50 caisses chandelles blanc de baleine, en débarquement; 30 barils sucre en pain. 28 jan

PAR Wm. BERGER. IL sera vendu samedi prochain, 30 janvier 1847, à midi, à la Bourse de Cité, rue St Louis, La négresse PHILLIS, âgée d'environ 40 ans, parlant le français et anglais, bonne blanchisseuse et repasseuse, bonne cuisinière et bonne domestique de maison—Conditions: comptant. Acte de vente pardevant Jh. Cuvillier, notaire public. 28 jan—31

ÉTAGÈRES, COMPTOIRS, &C. PAR J. B. BLACHE & CO. Encanteurs. SAMEDI 30 du courant à 11 heures du matin, il sera vendu au No 44, rue de la Vieille Levée, entre les rues Conti et Bienville: Toutes les étagères et comptoirs de bureau appartenant au magasin de [illegible]. 27 jan

ESCLAVE DE VALEUR. PAR ANTHONY FERNANDEZ, Encanteur. SAMEDI prochain, 30 du courant, à midi, à la Bourse St. Louis, il sera vendu la négresse [illegible], âgée d'environ 30 ans, parlant anglais et français, [illegible] bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, et domestique de [illegible] entièrement garantie des vices et maladies prescrits par la loi. Conditions: moitié comptant, moitié à 6 mois de crédit en billet endossé à la satisfaction du vendeur, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente par Felix Percy, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 27 jan

PAR J. B. BLACHE. IL sera vendu samedi, le six février, à midi, à la Bourse St Louis, rue St Louis, entre les rues de Chartres et Royale, Les esclaves ci-après désignés, garantis des vices et maladies prévus par la loi: JACOB, nègre âgé d'environ 26 ans, excellent cocher et charretier. ABRAHAM, nègre âgé d'environ 40 ans, forgeron. SANCHE, nègre âgé d'environ 27 ans, charpentier. GEORGE, nègre âgé d'environ 27 ans, excellent poseur de briques. SQUIRES, nègre, âgé d'environ 30 ans, charpentier. JOHN, nègre âgé d'environ 25 ans, excellent [illegible] créole français et américain. SILAS, nègre âgé d'environ 15 ans, domestique de maison. SCIPION, nègre âgé d'environ 24 ans, assez bon cuisinier. SAMPSON, nègre âgé d'environ 20 ans, excellent domestique de maison. SAM, nègre âgé d'environ 25 ans, excellent charretier. BEN, mulâtre âgé d'environ 28 ans, excellent tailleur. ELIZABETH, mulâtresse âgée d'environ 16 ans, excellente couturière, et domestique de maison. SUSANNE, mulâtresse âgée d'environ 18 ans, assez bonne couturière et domestique de maison. [illegible], mulâtresse âgée d'environ 36 ans, assez bonne couturière et domestique de maison. MILLEY, négresse âgée d'environ 35 ans, domestique de maison. ELLEN, négresse âgée d'environ 30 ans, excellente cuisinière, blanchisseuse [illegible]. ROSE, griffe, âgée d'environ 28 ans. Conditions: Un quart comptant, le reste à six et douze mois de crédit en billets à la satisfaction du vendeur, les billets porteront hypothèque et intérêt à raison de huit pour cent l'an à partir de leur échéance jusqu'à parfait paiement [illegible]. Les actes de vente pardevant D J Ricardo, notaire public, aux frais des acquéreurs. 27 jan—10

EAU-DE-VIE, GENIÈVRE & VIN. PAR THOMAS J. BEAR—Encanteur. IL sera vendu Samedi 30 janvier 1847, à 11 heures A. M., au No. 31, rue de la Vieille Levée, pour clore une consignation, tout l'assortiment de liqueurs en futs dans ledit magasin, consistant en partie en: 10 quarts genièvre de vin; 10 quarts do do; [illegible]; 20 [illegible] Madère; 20 [illegible] Malaga; 4 3/4 de pipes de Xérès [illegible]. Conditions:—Au dessous de $50, [illegible] jours de crédit en billets endossés à satisfaction. Vente sans réserve. 26jan—5

MORCEAU DE TERRE SUR LE FLEUVE MISSISSIPPI. *SUCCESSION DE GEO ASBRIDGE.* PAR BEARD, CALHOUN & Co. SAMEDI, 30 janvier courant, à midi, à l'Arcade de Banks, il sera vendu sans réserve, pour clore la succession de feu George Asbridge: Un morceau de terre, situé dans la paroisse de Plaquemine [illegible] de 150 acres et une fraction de [illegible], situé dans le township 19 Range 26 du District Sud-Est de la Louisiane, faisant face au fleuve Mississippi. Conditions—Un tiers comptant, la balance en un an de crédit, pour billets endossés à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Acte de vente pardevant A Chiapella, notaire aux frais de l'acquéreur. 12jan

ÉTAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—Succession de feu Peter [illegible]. PAR BEARD CALHOUN & Co, Encanteurs. Il sera vendu à l'encan, samedi 30 Janvier 1847, à midi, à l'Arcade de Banks, en vertu d'un ordre de l'honorable troisième Cour de District, dans et pour la Paroisse de Jefferson, sous la date du 24 novembre 1846, les propriétés ci-après décrites, appartenant à la succession de feu Peter [illegible]. 1o Un lot de terre dans le faubourg [illegible] dans la paroisse de Jefferson, avec les améliorations [illegible] trouvent dessus désigné sur le plan dudit faubourg par les lettres B. H., mesurant [illegible] 46 pieds de face à la rue de la Levée, 40 pieds [illegible] face à la rivière Mississippi, [illegible] une profondeur de 144 pieds 6 pouces sur la ligne [illegible] du lot B. G., et 130 pieds sur la ligne qui le sépare du lot B. J., ensemble avec les droits de batture y appartenant. 2o Un autre lot de terre situé dans les mêmes faubourg et paroisse, et désigné sur le même plan par le lot No Neuf, de l'îlet No Neuf, mesurant 43 pieds de face à la rue de la Levée, sur une profondeur de 87 pieds. Termes et conditions de la vente.—Un tiers comptant et la balance à six et douze mois, en billets assurés par hypothèque, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an en cas de non paiement à maturité, avec que cette clause autorise l'acheteur à en prolonger l'époque du paiement. 28 déc—2fen30j

ACADEMIE DE DANSE. A la salle de bal St-Charles, 48, rue St-Charles. M. et Mme HAZARD, préviennent respectueusement les dames et les messieurs de la Nlle Orléans, qu'ils viennent d'arriver de Philadelphie et qu'ils ont ouvert une académie de danse, dans la salle ci-dessus mentionnée. [illegible] aussi dans les familles et dans les pensionnats. Mme Hazard donnera des leçons aux dames qui préféreront les recevoir d'une dame. En outre, des danses de salons ordinaires, ils démontreront les suivantes: La valse redowa, La valse mazurka, Quadrilles mazurka, Valse à 2 et à 3 temps, Quadrille polka, Valse [illegible]. M. Hazard étant né à Paris, ayant eu l'avantage d'être en rapport avec les meilleurs professeurs de Paris et de Londres, peut donner aux personnes qui voudront bien le patronner, l'assurance que les danses ci-dessus, leur seront démontrées exactement, comme on les danse dans les meilleures sociétés d'Europe. On pourra connaître les conditions, les heures de leçon et les références, en s'adressant à la salle de M. et de Mme Hazard, ou à leur domicile, 40, rue du Canal. 13 jan—40

DUFFAU. A l'honneur d'informer le public qu'il tient UNE ÉCURIE, rue [illegible] No. 119, Ancien établissement de M. [illegible], où il prendra en pension des chevaux et des voitures en remise et louera des chevaux de selle et des voitures aux prix les plus modérés. Il se charge aussi de vendre ou acheter des chevaux. M. DUFFAU continue comme par le passé son état de VÉTÉRINAIRE et Maréchal ferrant, rue Bourgogne, No. 141. 25 août—1an

AUX HABITANTS ET RAFFINEURS DE SUCRE. LE soussigné vient de recevoir quatre cents barils de NOIR ANIMAL, en grains, des différentes finesses de grains nécessaires aux sucriers et raffineurs. L'expérience a prouvé que ce noir ne le cède en rien à la qualité de tout autre qui se manufacture aux États-Unis, et on le vend avec [illegible] garantie. AUSSI—Un grand supplément de Crayons, [illegible] et d'Encre à écrire, bleue et noire. Ces articles sont en vente aux prix de manufacture. W. T. THOMPSON, 96, rue Gravier. 19 dec—1an

JEAN AUGÉ, Coiffeur, *Encoignure Bienville et Chartres, 63.* A l'honneur de prévenir le public, qu'il vient de recevoir un bel assortiment de cheveux. On trouvera chez lui un grand choix de perruques, toupets, nattes, frisettes, bandeaux, &c. Ces objets étant confectionnés par lui-même, il s'empressera de satisfaire les personnes qui voudront bien lui donner leur confiance. On y trouvera un assortiment complet d'objets de toilette de Paris et de New-York, ainsi qu'une variété de parfumerie. Tout se vendra à des prix on ne peut plus modérés. 24 déc—1m

VOITURES. LE soussigné reçoit un [illegible] nombre de belles voitures, dans le style le plus moderne — Cabriolets, Rockaways, Chariots, Buggys, Wagons, le tout offert en vente à des prix réduits. Les personnes qui désireront acheter [illegible] bien de venir les examiner avant de faire leur achat ailleurs. A. R. CRANE, 18, St Charles. 19 déc—6m en face du Commercial Exchange

TÉRÉBENTHINE — 12 barils essence térébenthine à vendre par P. CURACHS.